



PARTICULIERS

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
aux particuliers au 15/01/2026**

(actualisées au 12/05/2026)

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE
DU NORD**



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement via Cyberplus ▲ à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
– e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte ▲	2,55€ par mois Soit un prélèvement de 7,65€ par trimestre
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : Carte CB-Visa Classic – à débit immédiat : – à débit différé : – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) :	49,00€ par an 49,00€ par an 49,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ▲	1,00€ par retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾ ▲	28,70€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence ⁽³⁾ – par Internet	4,60€ par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80,00€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Les virements d'un compte d'épargne Banque Populaire du Nord vers un compte de dépôt externe sont gratuits.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
3 Ouverture, transformation, clôture	
3 Relevés de compte	
3 Tenue de compte	
3 Services en agence	
3 Services Bancaires de Base	
4 Prestations de Base	
4 Droit à l'imprévu	
BANQUE À DISTANCE	4
4 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
5 Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
5 Cartes	
6 OPPO 24/24	
6 Virements	
7 Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
7 Chèques	
7 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	8
8 Forfait Cristal Pack Famille	
8 Forfait Cristal Solo	
9 Forfait Cristal Duo	
9 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
10 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
11 Commission d'intervention	
11 Opérations particulières	
11 Incidents de paiement	
11 Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	12
12 Découverts et autorisations de découvert	
12 Crédits à la consommation	
12 Crédits immobiliers	
13 Garanties et Prestations diverses	
13 Assurance	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	13
13 Épargne bancaire	
14 Placements financiers	
14 Autres services	
14 Gestion sous mandat	
14 Parts sociales	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	15
15 Vous assurer ainsi que vos proches	
15 Assurer vos biens	
15 Vous protéger au quotidien	
15 Assurer vos moyens de paiement	
15 Offres retirées de la commercialisation	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	16
16 Frais de succession	
OPÉRATIONS INTERNATIONALES	16
16 Opérations de change	
16 Opérations par carte bancaire	
16 Virement non SEPA	
17 Autres services	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	17
17 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
17 Références européennes	
18 Nos partenaires / Mentions légales	
RÉSoudre UN LITIGE	19
19 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
19 Votre recours en médiation	

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	53,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'pop)	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Offre d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales	Nous consulter

RELEVÉS DE COMPTE (TARIF PAR RELEVÉ)		
PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	1,95€	Gratuit
Décadaire	1,95€	Gratuit

• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire **Gratuit**

• Relevé annuel de frais **Gratuit**

TENUE DE COMPTE	
• Tenue de compte de dépôt ▲	2,55€ par mois soit un prélèvement de 7,65€ par trimestre
• Commission de suivi trimestriel	67,65€ par trimestre
– Compte débiteur pendant 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non), sans autorisation de découvert.	
ou	
– Compte, avec autorisation de découvert, débiteur pendant plus de 60 jours dans le trimestre (consécutifs ou non) avec au moins un jour en dépassement de l'autorisation de découvert.	
Un client qui reste dans son autorisation n'est pas prélevé de la commission de suivi, même s'il est débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre.	
Les clients titulaires des services bancaires de base, les clients titulaires de l'Offre de Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF) ou les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier sont exonérés de la Commission de Suivi.	
ou	
– Compte dont le titulaire est NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée).	
• Frais de tenue et de gestion de compte	30,00€ par an dans la limite

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.


SERVICES EN AGENCE	
VERSEMENT, RETRAIT	
• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation	3,50€ par carte
RECHERCHE DE DOCUMENT(S)	
• Simple ⁽²⁾ (moins d'un an)	19,20€
• Complexe ⁽²⁾ (plus d'un an)	42,40€

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Par document sollicité.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES SERVICES	
• Courriers conservés à l'agence	207,00€
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte en agence	Gratuit
– 3 derniers mois	18,00€
– Plus de 3 mois	
• Relevé des avoirs des clients majeurs protégés	Gratuit
– Relevé annuel	19,20€
– Relevé supplémentaire	Gratuit
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) 	Gratuit
• Attestations diverses	24,00€
• Coffre-fort (selon disponibilité en agence)	
– Coût annuel de location d'un coffre-fort	

VALEURS GARANTIES	<10 dm ³	10<20 dm ³	20<30 dm ³	30<40 dm ³	40<60 dm ³	> 60 dm ³
< 10 700€	87,00€	120,00€	140,00€	164,00€	227,00€	477,00€
10 700 < 38 200€	140,00€	164,00€	184,00€	207,00€	304,00€	630,00€
38 200 < 76 300€	164,00€	184,00€	227,00€	272,00€	370,00€	779,00€
76 300 < 152 500€	172,00€	190,00€	239,00€	284,00€	380,00€	795,00€

– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) Frais réels par ouverture

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture de compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITION : Droit au compte.

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>)

- Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :
 - Commission d'intervention⁽¹⁾ 4€ par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20€, soit 5 opérations),
 - frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions, **Gratuit**
 - carte de retrait à usage unique, **Gratuit**
 - émission et réception de virements internationaux, **Gratuit**
 - commission de suivi. **Gratuit**

PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte, **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an, **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires, **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, **Gratuit**
- La tenue du compte, Tarifs standards⁽³⁾
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires, Tarifs standards⁽³⁾
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, Tarifs standards⁽³⁾
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), Tarifs standards⁽³⁾
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, Tarifs standards⁽³⁾
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. Tarifs standards⁽³⁾

DROIT À L'IMPRÉVU

- Forfait 3,27€ par mois
 - Exonération du minimum de perception d'agios (8,90€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert⁽⁴⁾
 - Exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée⁽⁴⁾
 - Conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie⁽⁴⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Définition page 11 « Irrégularités et incidents » / « Commission d'intervention ».
 (2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
 (3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.
 (4) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- **Cyberplus** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet **Gratuit⁽¹⁾**
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ **Gratuit⁽¹⁾** pour toute nouvelle souscription
- Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne
 - 1^{er} lecteur **Gratuit**
 - lecteur supplémentaire **Gratuit**
 Pour utiliser le PassCyberplus, il est nécessaire de posséder une carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.
- Mise à disposition d'une carte **PassCyberplus** Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire. 14,00€ par an
- **Cyberconfiance** 3,30€ par mois
 - vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.
 - vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par notification hors application mobile⁽¹⁾ ou par e-mail via Cyberplus⁽¹⁾ ▲ **Gratuit⁽¹⁾**
- E-documents (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**
- **Coffre-fort numérique (5 Go)** (espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels) ▲ 1,50€ par mois
- **Agrégation de comptes** (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client) **Gratuit**
- **SECUR'PASS** (une solution d'authentification forte pour réaliser des paiements par carte bancaire sur internet ou vos opérations sensibles de banque à distance). **Gratuit**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
 (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL



BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

- Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) composez le 01 71 08 71 04

Serveur Vocal Tonalité Plus
(24h/24 7j/7)

Service gratuit + prix appel



À SAVOIR

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL) ▲	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD*
Fourniture d'une carte de débit ⁽¹⁾					
Carte de paiement internationale à débit immédiat	345,00€	229,00€	140,00€	49,00€	55,00€
Carte de paiement internationale à débit différé	345,00€	229,00€	140,00€	49,00€	55,00€
Carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation quasi-systématique ⁽²⁾				49,00€	
Carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique ⁽²⁾				49,00€	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾⁽³⁾

CARTES (TARIF ANNUEL) ▲	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	229,00€	140,00€	49,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	229,00€	140,00€	49,00€

Pour toute souscription, hors convention, d'une carte Visa Platinum FACÉLIA, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard à débit immédiat est à 1,00€ par an.



À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Non compris dans les offres CRISTAL

(1) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.
(2) Carte à autorisation systématique réservée aux clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

Money Walkie

Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accompagnez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire. Banque Populaire du Nord vous permet de bénéficier des tarifs suivants :

- si vous êtes client 24,90€ au lieu de 29,90€
- si vous êtes client sociétaire 21,00€ au lieu de 29,90€

Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique.

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire en euro **Gratuit**
- Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euro⁽¹⁾) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC, MASTERCARD, VISA ELECTRON
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	Gratuit	Gratuit	1,00€/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	-

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Banque Populaire À partir de 11,00€⁽²⁾
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro - cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international page 16)
- SM@RT⁽³⁾ retrait **Gratuit**
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽⁴⁾

	EN AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	12,00€	Gratuit
Réédition/réactivation du code confidentiel de la E-Carte	Gratuit	Gratuit
Cartes CB-Visa Classic ou Eurocard-Mastercard		
Modification temporaire du plafond de retrait pour une durée de 30 jours minimum et 90 jours maximum (non disponible pour le plafond paiement)	12,00€ par modification	3 gratuites par an
Modification permanente des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement)	35,00€ par modification (valable 1 an)	Non disponible
Cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite, Visa Premier Facelia, Visa Platinum Facelia		
Modification temporaire des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement) pour une durée de 30 jours minimum et 90 jours maximum	Gratuit	Gratuit
Modification permanente des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement)	Gratuit	Non disponible

- Refabrication de la carte avant échéance 12,00€
- Refabrication de la carte avant échéance en urgence 23,00€
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE et zone euro page 17.

(2) En fonction du montant du retrait.

(3) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(4) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Activation/Désactivation des paiements à distance⁽¹⁾ **Gratuit**
- Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽¹⁾ **Gratuit**
- Verrouillage temporaire de la carte⁽¹⁾ **Gratuit**
- Service E-Carte (paiement sécurisé sur Internet) 14,00€

OPPO 24/24

3,95€ par mois

- Le forfait OPPO 24/24 comprend :
 - les oppositions sur chèque ou série de chèques,
 - la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire,
 - la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire⁽⁵⁾, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement,
 - 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements,
 - l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...),
 - la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire,
 - 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions.

VIREMENTS⁽²⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽³⁾ occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque ou sur internet) **Gratuit**

- Émission d'un virement SEPA⁽⁴⁾

Frais de virement entre comptes d'un même titulaire au sein de la Banque Populaire du Nord

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit

Frais par virement vers un autre titulaire et/ou un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE) ⁽⁵⁾	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)	AU DAB
Virement occasionnel	4,60€	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,65€	Gratuit	-

- Virement SEPA Instantané ▲

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel	4,60€ ⁽⁵⁾	Gratuit

- Virement de Trésorerie

- France 15,60€
- Hors France zone SEPA⁽⁷⁾ 12,00€
- + commission de transfert⁽⁶⁾ 0,10%

* 2 mises à disposition de fonds par an, de 2 000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.

(1) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(2) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 16 (voir détail zone EEE page 17).

(3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA page 17).

(4) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA page 17).

(5) Les virements d'un compte d'épargne Banque Populaire du Nord vers un compte de dépôt externe sont gratuits.

(6) Minimum 19,30€.

(7) Virement de trésorerie hors France complexe.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Wero (Service permettant d'effectuer ou de recevoir des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero)	Gratuit
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	13,60€
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	13,60€
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis via Cyberplus (par courriel)	0,26€ par envoi

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA (1)

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) – créancier organisme public et assimilé – autre	Gratuit Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	Gratuit
• Frais de contestation d'un prélèvement(2) à la suite d'une demande tardive (+8 semaines)	16,50€
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements, par couple ICS / RUM ou ICS (liste blanche)	Gratuit	Indisponible
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	Gratuit	–

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un ou plusieurs créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un ou plusieurs créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s).

DÉFINITIONS

- **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** : il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- **RUM (Référence Unique de Mandat)** : à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit
--------------------------------------------------------------	----------------

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier	Gratuit
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré(1) (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Consultation de relevé de compte	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – Envoi par lettre recommandée – Envoi par courrier simple	7,50€ 1,70€
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	14,00€
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	7,00€

DÉFINITIONS

- **La date de valeur** : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- **Délai d'encaissement** : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	20,00€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	20,00€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) – Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron – Carte Visa Electron – Budj'Visa (réservée aux 12-18 ans)	49,00€ par an 49,00€ par an 25,00€ par an
• Service Cartego Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle. – visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) – photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	9,00€ 11,50€
• Service Carte NRJ Banque Pop' – pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop' – pour les détenteurs d'autres cartes – pour les moins de 18 ans – pour les plus de 18 ans	inclus dans la cotisation carte 6,45€ par visuel et par an 10,80€ par visuel et par an
• Carte Créodis	20,00€ par an

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détails de la zone SEPA page 17.
(2) Par référence unique de mandat (RUM).

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL PACK FAMILLE ▶

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE
POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•

+

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel
et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,35€	16,20€	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,35€	16,20€	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,90€	30,35€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30€

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic	•	•	•
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁷⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁸⁾	50% de réduction

- (1) Clients majeurs uniquement.
- (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.
- (4) Hors frais de change.
- (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.
- (6) Obligatoire pour les mineurs.
- (7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.
- (8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL SOLO ▶

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE
POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽⁵⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,15€	10,75€	
	CB-Visa Classic	7,15€ <td>10,75€ <td></td> </td>	10,75€ <td></td>	
	Visa Premier		16,20€	21,65€
	Visa Platinum			28,15€
	Visa Infinite			38,95€

POUR LES 11 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (11 à 24 ans) ⁽³⁾	1,00€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3,00€/mois

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER

De 18 à 25 ans	2,00€ ⁽⁸⁾
De 26 à 28 ans	4,00€ ⁽⁸⁾
À 29 ans	8,00€ ⁽⁸⁾

- (1) Clients majeurs uniquement.
- (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.
- (4) Hors frais de change.
- (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.
- (6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.
- (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.
- (8) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). A défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

▶ Le pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL DUO

DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES
POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)			
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,25€	14,05€
	CB-Visa Classic	9,25€	14,05€
	Visa Premier		20,50€
	Visa Platinum		35,35€
	Visa Infinite		48,85€

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES ⁽⁶⁾	
Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

◆ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00€ par mois soit 12,00€ par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ **16,50€ par mois**
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2, du Code Monétaire et Financier **4,00€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€⁽²⁾**
- Réduction sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision
 - Si montant de l'opération inférieur à 20€, **montant de l'opération, plafonné à 6,00€**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ **6,00€ par rejet⁽³⁾ dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽²⁾**
- Frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions **Gratuit**
- Carte de retrait à usage unique **Gratuit**
- Commission de suivi **Gratuit**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES - AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
- CB-Visa Classic (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
- Visa Premier (p. 5)	11,67€ par mois	11,67€ par mois
- Visa Platinum (p. 5)	19,67€ par mois	19,67€ par mois
- Visa Infinite (p. 5)	28,75€ par mois	28,75€ par mois
- Eurocard Mastercard (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
- Visa Classic Facélia (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
- Visa Premier Facélia (p. 5)	11,67€ par mois	11,67€ par mois
- Visa Platinum Facélia (p. 5)	19,67€ par mois	19,67€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p.15)		28,70€ par an

+

Des produits et services de la gestion quotidienne

- Oppo 24/24 (p. 6)	3,95€ par mois
- Sécuri High-Tech (p. 15)	À partir de 3,22€ par mois
- Fructi-Budget 2 (p. 15)	À partir de 2,55€ par mois
- Fructi-Facilités (p. 15)	1,92€ par mois
- Cyberconfiance (p. 4)	3,30€ par mois
- Droit à l'imprévu (p. 4)	3,27€ par mois
- Relevé IFI (p. 14)	2,50€ par mois
- BPN'International (p. 17)	33,00€ par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	>	10 % de remise
- 5 produits ou services	>	15 % de remise
- 6 produits ou services	>	20 % de remise
- 7 (ou plus) produits ou services	>	30 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leur tarif unitaire

- Crescendo (p. 13)	0,75€ par mois
- Dédicace (p. 15)	À partir de 1,92€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- Tenue de compte
- Envoi simple de chèques à votre domicile

Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus
30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Cotisation mensuelle	EQUIPAGE ALIZE ⁽¹⁾	PRIVILÈGE	EQUIPAGE HORIZON-SKIPPER 16-28 ANS ⁽²⁾	CONVENTION CARTE	EQUIPAGE REGATE	EQUIPAGE CROISIÈRE
Visa Electron	11,48€		3,20€	7,00€	11,74€	11,58€
CB-Visa Classic Facelia	11,87€	15,17€				
Visa Premier Facelia	18,97€	21,42€				
Visa Platinum Facelia	27,92€	31,02€				
Visa Infinite	34,62€	36,92€				34,33€
CB-Visa Classic	11,87€	15,17€	4,00€	8,50€	12,09€	11,93€
Visa Premier	18,97€	21,42€				18,32€

Convention équipage jeunes tout type de cartes 1,00€

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.
(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

COTISATION BUDJ POUR LES 12-17 ANS INCLUS

- Cotisation à une offre groupée de services Budj 3,00€ par mois
 - carte Budj Visa
 - forfait de tenue de compte
 - accès internet et téléphone
 - Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
 - Crescendo, alimentation du compte d'épargne
 - relevé de compte mensuel



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention 8,00€
par opération dans la limite
d'un plafond de 80€ par mois.

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

La réglementation prévoit, pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement, un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (pages 9 et 11). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Bases bénéficient d'un plafonnement mensuel spécifique des commissions d'intervention (page 4).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ (frais saisie ATD) 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00€)
- Frais par saisies-attribution / frais par saisies conservatoires 104,00€ par acte
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) ou en dépassement de l'autorisation de découvert⁽²⁾⁽³⁾ 8,00€
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) ou en dépassement de l'autorisation de découvert⁽²⁾⁽³⁾ 19,80€

INCIDENTS DE PAIEMENT


INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽²⁾ 13,50€

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾⁽⁴⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00€ 22,00€ par rejet
 - Chèque supérieur à 50,00€ 42,00€ par rejet
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : forfait de chèque rejeté

DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 26,00€
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 34,50€ par chèque
- Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 15,60€

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.


(3) Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 26 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(4) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **Gratuit**

Rejet de prélèvement

-  Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00€ Montant de l'opération
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€⁽²⁾ 12,00€ par rejet
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet prélèvement

Rejet de virement

- Frais de lettre d'information préalable pour virement sans provision (maximum 1 par jour) 13,50€
 - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Frais par réception d'un virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes / incorrectes) **Gratuit**
 - Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA⁽¹⁾
 - inférieur à 20,00€ Montant de l'opération
 - supérieur ou égal à 20,00€ 12,00€⁽¹⁾ par rejet
- Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 52,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 16,50€ par mois
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier Plafonnement à 25,00€ par mois

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs 8,90€ par trimestre
- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini) :
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00€ 4,00€ par mois
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00€ 7,00€ par mois

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Taux d'intérêts débiteurs Taux de référence⁽³⁾ + 8,05 points dans la limite du taux d'usure
 - Frais de gestion 15,00€ par an

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 20,32%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Taux d'intérêts débiteurs Taux de référence⁽³⁾ + 8,05 points dans la limite du taux d'usure
 - Frais de gestion 15,00€ par an

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 20,32%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs) et TAEG

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

DÉCOUVERT^{(1) (2)}

- Découvert non autorisé ou en dépassement
 - Taux d'intérêts débiteurs Taux de référence⁽³⁾ + 12,88 points dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,83%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 24,39%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- Crédit renouvelable – Facélia⁽²⁾ Le crédit renouvelable Facélia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel (dont travaux inférieurs à 75 000€)
 - Taux débiteur Nous consulter
 - Frais de dossier 1% du montant du prêt
 - Minimum 75,00€
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour
 - Frais de dossier Nous consulter
 - Gratuit
- Caution locative
 - 1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 30,00€
- Prêt Travaux supérieur à 75 000€
 - Frais de dossier 0,50% du montant du prêt
 - Minimum 375,00€
- Prêt Renov'Énergie
 - frais de dossier Gratuit

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

- Taux débiteur Nous consulter
- Prêt immobilier
 - Frais de dossier 1% du montant du prêt
 - Minimum 800,00€
- Prêt Epargne Logement
 - Frais de dossier Gratuit
 - Taux Nous consulter
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier maximum 500,00€
- Prêt à taux zéro et Eco Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier Gratuit
- Prêt viager hypothécaire⁽⁵⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires Nous consulter

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.
 (2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
 (3) Taux de référence Banque Populaire du Nord : 8,95 % au 01/10/2025. Ce taux est écrité trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement.
 (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
 (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.
 (3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.
 (4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
 (5) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽¹⁾⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES - INSCRIPTION ET RENOUVELLEMENT

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

- Cautions bancaires
 - commission d'engagement perçue sur le montant de l'engagement 2% par an avec un minimum de 4,85€ par trimestre
 - établissement d'un acte de caution À partir de 45,00€
 - frais de mainlevée standard 18,00€
 - dénonciation de caution 70,00€
 - Les garanties
 - nantissement de produits monétaires 142,00€
 - nantissement de parts de SCI/SCPI 475,00€
 - délégation sur produits d'assurance-vie À partir de 70,00€
 - gage de compte d'instruments financiers 270,00€
 - attestation de mainlevée de garantie 70,00€
 - caution SACCEF (CEGC) Nous consulter
 - caution CASDEN* Nous consulter
 - Hypothèques Frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles
 - autres garanties Nous consulter
 - mainlevée de garantie 95,00€ par prêt
- (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles)

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Modifications sans avenant
 - modification date d'échéance 23,00€ par prêt
 - modification de compte payeur 45,00€ par prêt
- Autres modifications avec avenant
 - frais d'avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur) pour les motifs suivants : modulation de la durée ou désolidarisation ou changement de garantie ou report d'échéance ou franchise. 395,00€ par demande
- Autres prestations
 - duplicata du tableau d'amortissement 21,90€
 - lettre d'information annuelle aux cautions (dans la limite de 2 actes) **Gratuit**
 - décompte de prêt en cours **Gratuit**
 - copie de contrat de prêt, factures 70,00€ par opération
 - annulation de prêt 115,00€
 - frais d'attestation ordonnance 11,00€
 - frais d'attestation sur prêt 21,90€ par attestation
 - frais de renégociation de prêt immobilier 1,50% du capital restant dû avec un minimum de 2 000€

ASSURANCE

- Assurance Emprunteur⁽³⁾ Nous consulter
L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾
- Frais d'étude pour délégation d'assurance **Gratuit**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾ 30,00€ par an (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif Droits de garde⁽²⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque 116,00€
- Transfert PEL vers une autre banque 116,00€
- Transfert PEP vers une autre banque minimum de 116,00€ maximum de 200,00€
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque Dans la limite d'un plafond de 150,00€
 - Titres cotés 15,00€ par ligne
 - Titres non cotés 50,00€ par ligne
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque
 - Frais fixes 116,00€
 - Frais par ligne
 - Valeurs en dépôt en France 20,00€
 - Valeurs en dépôt à l'étranger 48,00€
- Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Remboursement du transfert d'épargne d'une autre Banque vers la Banque Populaire du Nord jusqu'à 150,00€ par client et par an

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	1,95€/relevé	Gratuit
Trimestrielle	1,95€/relevé	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique 9,00€ par an

* Caution CASDEN, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(2) Concerne les crédits immobiliers et les crédits à la consommation affectés.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION
Valeurs Zone Euronext hors Groupe Valeurs hors Zone Euronext	0,31%	32,00€	1 025,00€
Valeurs Groupe au sein d'un portefeuille mixte	0,16%		
Nombre de lignes dans le portefeuille	MOINS DE 9	DE 9 À 25	PLUS DE 25
Commission fixe par ligne du portefeuille (en plus de la commission proportionnelle)	6,25€	5,70€	5,00€

• Portefeuille sans valeur inscrite ou composé uniquement de valeurs Groupe 32,00€ par an prélevé trimestriellement

DÉFINITION

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement, semestriellement ou annuellement et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre, semestre ou année qui précède.

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,54%	1,35%	1,35%
– Commission fixe par transaction	-	3,15€	3,15€
– Minimum de perception	8,50€	16,00€	18,00€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

ORDRE EXÉCUTÉ	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé	0,63%	0,63%
Frais de prorogation	0,21%	0,21%
Frais minimum prorogation	15,60€	16,00€

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

• Souscriptions
– Souscription OPC réseau Banque Populaire Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements Nous consulter

• Cessions ou rachats
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule **Gratuit**
– Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat pour les valeurs hors Groupe ; 0,20% pour les valeurs Groupe	
Frais fixes par ligne de titres détenus	5,00€	25,00€
Parts sociales	Gratuit	

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont calculés sur la valorisation du portefeuille au dernier jour du trimestre. Ils sont prélevés le mois suivant le trimestre.

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter		
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique **Gratuit**
• Frais de documentation fiscale sur titres étrangers 95,00€
• Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (1 relevé par an) 30,00€ par an
• Bilan Patrimonial Nous consulter
• Relevé ponctuel de portefeuille **Gratuit**
• Titres non cotés PEA – Frais de transaction 1,20% du montant de la transaction
– Avec un plafond de 160€
• Relevé d'intérêts CAT
– Trimestriel 20,00€ par an
– Semestriel 10,00€ par an
– Annuel **Gratuit**
– Relevé à la demande 16,00€

AUTRES SERVICES

• Hisséo **Gratuit**
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

• Souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.oriass.fr

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Santé ⁽¹⁾ Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Multirisque des Accidents de la Vie ⁽¹⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance obsèques ⁽²⁾ Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches* 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Autonomis ⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Famille ⁽²⁾ Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Précaution ⁽³⁾ Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches ⁽⁴⁾ 	30,00€ par an

ASSURER VOS BIENS

<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Auto ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance 2 Roues ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Habitation ⁽¹⁾ Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Verisure ⁽⁵⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuri High Tech ⁽⁶⁾ Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger* – formule solo – formule famille 	3,22€ par mois 4,26€ par mois

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
 (2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
 (3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
 (4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.
 (5) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE (p.18).
 (6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique ⁽¹⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges 	Nous consulter
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus ⁽²⁾ ▲ Assurance* qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. Pour en savoir plus (https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/). 	28,70€ par an
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Budget 2 ⁽³⁾ - montant garanti 1 500€/mois - montant garanti 3 000€/mois 	À partir de 30,60€ par an À partir de 53,00€ par an
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Facilités jeunes ⁽³⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-famille ⁽⁴⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Facilités ⁽³⁾ 	23,00€ par an
<ul style="list-style-type: none"> • Tisséa ⁽⁴⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP AUTO ⁽⁵⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP MOTO ⁽⁵⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP CYCLO ⁽⁵⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Habitat ⁽⁵⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Enfant ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 	20,00€ par an ⁽⁷⁾
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Horizon ⁽⁵⁾ 	À partir de 28,00€ par an ⁽⁷⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Dédicace ⁽³⁾ 	À partir de 23,04€ par an
<ul style="list-style-type: none"> • Tranquil'habitat ⁽⁸⁾ 	Nous consulter

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
 (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
 (3) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des assurances.
 (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances.
 (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
 (6) Réservé aux détenteurs de contrat ASSUR-BP Habitat.
 (7) Tarif pour la rentrée 2025/2026 jusqu'au 31/08/2026. Ce tarif est susceptible de varier.
 (8) Tranquil'Habitat est un service assuré par IMA PROTECT.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL



AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

– Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé

Gratuit

– Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5965€

Gratuit

– Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾

Gratuit

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Établissement d'attestations	24,00€
• Recherche de document de moins d'un an ⁽⁴⁾	19,20€
• Recherche de document de plus d'un an ⁽⁴⁾	42,40€
• Paiement des factures (hors Pompes Funèbres), à la demande des ayants-droits	Gratuit
• Paiement de la facture des Pompes Funèbres	Gratuit

(1) Montant des avoirs et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

(4) Par document sollicité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Commande de devises en espèces ⁽²⁾ ≥ 100€ < 100€	Cours de change + 0,52% du montant Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 5,00€
• Vente de devises en espèces ⁽²⁾ ≥ 50€ < 50€	Cours de change + 0,52% du montant Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 5,00€

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	OPÉRATIONS EN € DANS LA ZONE EEE ⁽⁴⁾	OPÉRATIONS EN DEVISE ⁽³⁾ OPÉRATIONS EN EUROS, HORS ZONE EEE ⁽⁴⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% ⁽⁵⁾ ▲ du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Commission de retrait : 3,50€ ▲ + 3% ⁽⁵⁾ du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)		Commission de retrait : 5,60€ + 2,90% ⁽⁵⁾ du montant du retrait

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- VIREMENTS EN DEVISES DANS L'EEE (+SUISSE)
- TOUS VIREMENTS (EUROS OU DEVISES) VERS PAYS HORS EEE

Envoi de virements	Commission de transfert : 0,10% du montant (mini perçu : 20,00€) + frais de virement papier : 10,70€ ⁽⁸⁾ + commission de change si virement émis en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 15,00€)
Réception de virements	Commission de rapatriement : 16,50€ + commission de change si virement reçu en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 15,00€)

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

(4) Voir détail zone EEE en page 17.

(5) Hors taux de change.

(6) Gratuit avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite.

(7) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec CB-Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et BudJ Visa. À compter du 3e retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.

(8) Frais d'opération gratuits par internet.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL



OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES SERVICES

• BPN'International (pour étudiant et salarié expatrié) Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.	33,00€ par mois
• Achat et vente sur compte devise (+ commission de change)	18,00€
• Offre mobilité international carte Un nombre illimité de paiements/retraits par carte bancaire hors zone euros pour les clients âgés de moins de 28 ans détenteurs d'une offre groupée de services.	Nous consulter
• Avis d'opéré sur rapatriement et virement	2,90€
• Acquis Swift et demande de justificatif de paiement	6,72€
• Chèque import	30,00€
• Frais d'envoi par courrier express (France et étranger)	Nous consulter
• Commission de réparation	20,00€
• Gestion de compte en devise	75,00€ par an

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

• Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

• Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h / 24 :

– www.banquepopulaire.fr/nord Rubrique MON COMPTE

– Application Banque Populaire rubrique COMPTES

– Par SMS avec le 6 11 10 (0,37€/SMS) (hors surcoût selon opérateur)

– Par téléphone, **Centre de Relation Direct**

Un conseiller est à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h15

De France : 03 28 36 68 68⁽¹⁾

De l'étranger : (0033)3 28 36 68 68⁽¹⁾

⁽¹⁾Appel non surtaxé - coût selon opérateur mobile

En dehors de ces horaires d'ouverture
avec **Tonalité Plus** (serveur vocal)

Depuis la France, au : 01 71 08 71 04

Depuis l'étranger, au : (0033) 171 08 71 04

Service gratuit + prix appel

• Déclarer un sinistre Sécuriplus ou Sécuri High Tech : 01 84 94 00 93

(prix d'un appel local, tarif selon opérateur depuis l'étranger)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h

(hors jours fériés ou chômés)

• En cas de perte ou vol de votre carte

Aller dans l'application Banque Pop ou appeler le 01 77 86 24 24

(appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 8h à 22h au :

09 69 36 06 35 Service gratuit + prix appel

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

• **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.
(2) Voir détail zone EEE en page 17.



NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 €
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
439 869 587 RCS Paris.
Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000, 79033 Niort
Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort
sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré,
Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban, 79180 CHAURAY
Adresse : Route de Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.
Siège social : 160, rue Henri Champion, 72045 Le Mans Cedex 2.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes -
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et
AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

Crédit Foncier de France (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848 dont le siège social est situé au 182 avenue de France 75013 Paris. N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

QIIP

Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).



RÉSOLURE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier :

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Service Relation Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex

Par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire du Nord vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : <https://www.assurances.groupebpce.com/>, rubrique «réclamation-et-médiation».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation* de la BANQUE POPULAIRE DU NORD pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20 / 22 rue Rubens - 75013 Paris

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
Pilotage de votre carte	Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion optimisée de vos virements de compte à compte Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾
Retrait	Service de virement SEPA instantanés occasionnels permettant d'envoyer, de recevoir ou de demander de l'argent avec un numéro de téléphone mobile ou un QR Code (via Wero ⁽³⁾) Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART ⁽⁴⁾ retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE HABITATION À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽⁴⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
Gestion du contrat	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

- (1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.
- (2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
- (3) Ce service remplace le service Paylib entre amis.
- (4) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.

BANQUE POPULAIRE
DU NORD



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/nord

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barceul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 457 506 566 RCS Lille métropole TVA FR 71 457 506 566 - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHINQ (BPCE - SIRET 493 455 042) - Crédit photo : Shutterstock - Document non contractuel - Février 2026.

